

# Résultats du test

Comptez votre nombre de : **Jamais** : \_\_\_\_\_ **Parfois** : \_\_\_\_\_ **Souvent** : \_\_\_\_\_ **Tous les jours** : \_\_\_\_\_

**① Vous avez plus de 10 “Parfois” (plus de 5 pour les moins de 27 ans) ou le total de vos “Souvent” et “Tous les jours” est supérieur à 5 (à 3 pour les moins de 27 ans), ou vous avez répondu “oui” à l’une des 8 dernières questions**

Vous êtes dans l’un des cas suivants (ou plusieurs) :

- Vous travaillez ou jouez sur ordinateur tous les jours.
- Vous êtes exposé(e) plusieurs heures par jour à un ou plusieurs postes de télévision allumés, le vôtre ou celui d’un voisin (le champ magnétique d’une télévision traverse les murs et les planchers).
- Des appareils électriques se trouvent dans votre chambre.
- Vous êtes exposé(e) aux micro-ondes pulsées d’un téléphone portable et / ou d’un téléphone sans fil DECT ou analogique, le(s) vôtre(s) ou celui (ceux) d’un (des) membre(s) de la famille, collègue(s) ou voisin(s).
- Vous avez le wi-fi chez vous et / ou sur votre lieu de travail ou bien votre domicile est traversé par le wi-fi de vos voisins (c’est vérifiable sur un ordinateur wi-fi). À noter : wi-fi = micro-ondes.
- Votre appartement ou votre maison a une installation électrique ancienne ou inachevée (fils électriques apparents), ou vous vivez dans une maison en bois.
- Il y a un poste de transformation électrique non loin de chez vous, ou vous résidez dans une zone pavillonnaire du côté du trottoir où sont implantés les poteaux électriques, ou il y a une ligne à très haute tension enterrée sous le trottoir devant chez vous ou une ligne à très haute tension aérienne à moins de 250 mètres.
- À moins de 300 mètres de chez vous et / ou de votre lieu de travail ou établissement scolaire, il y a des antennes-relais de téléphonie mobile ou des émetteurs de radio-télévision.

Vous pouvez le vérifier en consultant le site [www.cartoradio.fr](http://www.cartoradio.fr) ou en parlant à vos voisins, qui se sont peut-être déjà renseignés. Attention : les antennes-relais peuvent être cachées dans une fausse cheminée, une chambre de bonne, un clocher d’église ou un faux arbre.

**② Vous avez plus de 10 “Souvent” (plus de 5 pour les moins de 27 ans)**

Votre “syndrome des micro-ondes” provient d’antennes-relais situées à moins de 50 mètres de votre logement ou à moins de 300 mètres si celui-ci se trouve dans leur faisceau principal.

Voyez si vous pouvez corrélérer l’apparition de vos troubles avec la date de mise en service des antennes.

Vous pouvez la vérifier sur le site officiel d’implantation des antennes-relais renseigné par l’Agence nationale des fréquences : [www.cartoradio.fr](http://www.cartoradio.fr).

(Attention : ce site n’est pas exhaustif et peut contenir des erreurs : omission d’antennes ou emplacement erroné. Les antennes-relais de téléphonie mobile sont indiquées par des points violets. Les losanges rouges signalent des mesures financées par les opérateurs de téléphonie mobile, dont l’Agence nationale des fréquences ne garantit pas l’exactitude.)

**③ Vous avez plus de 5 “Tous les jours” (plus de 3 pour moins de 27 ans) et / ou plus de 10 “Souvent” (plus de 5 pour les moins de 27 ans)**

Comme 7 % de la population environ, vous êtes devenu(e) “électrosensible”, c’est-à-dire allergique aux champs électromagnétiques. Sachez que les effets des différents types d’ondes sont cumulatifs : fréquences extrêmement basses (électricité), radiofréquences (radio et TV) et micro-ondes (appareils sans fil).

En Suède, l’électrosensibilité est une maladie répertoriée et étudiée. Des chercheurs estiment que 50 % de la population mondiale sera devenue électrosensible d’ici 2017.

[Hallberg Ö, Oberfeld G (2006) Letter to the Editor : Will We All Become Electrosensitive ?, *Electromagnetic Biology and Medicine*, 25 : 189-191].

#### ④ **Vous avez entre 20 et 25 “Jamais” et entre 5 et 10 “Parfois”**

Vous avez peu (ou n’avez pas) d’appareil électrique dans votre chambre mais vous êtes exposé(e) pendant la journée (ordinateur, éclairages au néon ou par ampoules basse consommation, télévision, caisse enregistreuse...).

#### ⑤ **Vous avez plus de 25 “Jamais” (plus de 30 pour les moins de 27 ans)**

- Dans votre chambre, il n’y a ni téléphone portable, ni DECT, ni wi-fi, ni montre ou réveil à quartz, ni appareil électrique, et vos voisins n’ont pas de DECT ni de wi-fi, ou vous n’avez pas de voisin.
- Vous utilisez un grand nombre d’appareils, et vous les supportez bien, en apparence. Votre entourage les supporte-t-il aussi bien que vous ? Pour vous, il est temps de faire de la prévention afin d’éviter de passer, comme tant d’autres personnes “en pleine forme”, directement à la case “cancer” en quelques mois.

#### ⑥ **Vous avez constaté des interférences électromagnétiques**

Elles sont un signe de surexposition électromagnétique. Pour la protection des appareils électriques, la valeur limite d’exposition aux micro-ondes est de 3 volts par mètre, tandis que pour la protection des personnes, les valeurs limites vont de 41 à 61 volts par mètre “moyennés sur une période de 6 minutes”.

(Décret n° 2002-775 du 3 mai 2002, paru au *Journal Officiel* du 5 mai 2002 ; [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) NOR : INDI0220135D).

Si vous avez constaté des interférences électromagnétiques chez vous ou sur votre lieu de travail, cela signifie que l’intensité de votre exposition est importante. Votre durée d’exposition étant supérieure à 6 minutes, des troubles de la santé sont probables à moyen ou long terme, si ce n’est déjà fait.


#### ⑦ **Votre animal de compagnie est malade et / ou vos plantes dépérissent**


Pour eux aussi, l’exposition électromagnétique domestique provoque ou aggrave ces maux. Ils sont à prendre au sérieux car de nombreux facteurs mis en cause chez l’être humain sont exclus pour les animaux et les plantes, tels que le stress professionnel, l’absorption de café, de thé, d’alcool ou de drogue, les métaux lourds des amalgames dentaires, la coloration des cheveux, la ménopause, etc.


Votre animal et vos plantes passent la totalité de leur temps chez vous.

Protégez-les, grâce aux conseils donnés dans les livres.

### **Lectures recommandées :**

-  **Vous êtes dans le cas ①**
1. Téléphone portable : comment se protéger
  2. Les jeunes et le portable : Alzheimer à 35 ans ?
  3. La fée électricité : fée ou sorcière
  4. CD Le danger des antennes-relais

-  **Vous êtes dans le cas ②**
- Si vous ou vos enfants avez un téléphone portable
1. CD Le danger des antennes-relais
  2. La fée électricité : fée ou sorcière
  3. Téléphone portable : comment se protéger
  4. Les jeunes et le portable : Alzheimer à 35 ans ?

-  **Vous êtes dans le cas ③**
- Si vous avez un téléphone portable, un DECT ou la wi-fi chez vous :
1. La fée électricité : fée ou sorcière
  2. CD Le danger des antennes-relais
  3. Téléphone portable : comment se protéger
  4. Les jeunes et le portable : Alzheimer à 35 ans ?

#### **Vous êtes dans le cas ④, ⑤, ⑥ ou ⑦**

Suivez les conseils donnés dans **La fée électricité : fée ou sorcière ?** et, si vous avez un téléphone portable, un DECT, le wi-fi ou un four à micro-ondes, dans **Téléphone portable : comment se protéger**.

Les champs électromagnétiques et les micro-ondes émis par les appareils traversent les murs et la peau. Vous pourriez proposer ce test à ceux qui vivent sous votre toit (votre conjoint, vos enfants et adolescents, vos parents), ainsi qu’à vos voisins. Protégez votre famille et ceux que vous aimez, car personne ne le fera à votre place.